



MANIGOD

Mairie de la commune de Manigod

3 Route de Thônes
74230 MANIGOD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre des Finances Publiques de Thônes
1 Rue Bienheureux Pierre FAVRE
74230 THONES

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de Contrat : Facture cantine

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Manigod à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Manigod.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 90 ZZZ 485912

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom : _____
Adresse : _____ _____
Code postal / Ville : _____
Pays : _____

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : COMMUNE DE MANIGOD
Adresse : 3 Route de Thônes
Code postal : MANIGOD
Ville : 74230
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER									
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>					<u>BANK IDENTIFIER CODE (BIC)</u>				
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>									

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même en et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements d'impôts ordonnés par la DGFiP. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la DGFiP.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.